

*Date de dépôt : 7 décembre 2010*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Nathalie Schneuwly :  
Voulons-nous vraiment une justice forte en 2011 ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une réforme historique entre en vigueur: des lois de procédures civile et pénale unifiées remplaceront les 26 régimes cantonaux. Pour ce faire, les cantons ont dû adapter leur législation. Revoir l'organisation de leur justice. Trouver de nouveaux locaux. Elire des magistrats et engager du personnel.*

*Genève a dû faire d'importants efforts, car le droit cantonal était sur divers points plutôt éloigné des solutions retenues par les Chambres fédérales pour les nouvelles procédures. En particulier, la figure du juge d'instruction disparaît. La page du jury populaire est tournée. Une grande Cour de justice (civile, pénale et administrative) est créée.*

*Pour relever le défi, 13 lois ont été votées. Les Genevois se sont souvent rendus aux urnes sur ce sujet ces dernières années et s'y rendront encore le 28 novembre. Mais en définitive, c'est au Pouvoir Judiciaire qu'il appartiendra de donner corps à cette réforme en appliquant, dès le 1<sup>er</sup> janvier, les nouvelles lois de procédure.*

*Alors que le nombre de magistrats augmentera pour permettre une bonne administration de la justice dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, des postes de fonctionnaires doivent être créés pour accompagner les juges dans leurs tâches quotidiennes. Un juge n'est rien sans une équipe forte autour de lui.*

*Plusieurs personnes actuellement engagées avec des contrats d'auxiliaires se sont vu promettre que leurs postes seraient maintenus, voire pérennisés.*

*On leur a même permis de suivre des formations en vue de cette réforme. Or, il semblerait aux dernières nouvelles que finalement des postes d'auxiliaires ne seraient pas renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2011. C'est un non-sens! Il paraît contradictoire – et inopportun – d'augmenter le nombre de postes de magistrats, mais de diminuer le nombre de leurs collaborateurs.*

*La justice a besoin de moyens financiers pour être efficace et crédible. On l'a vu avec le procès de la BCG, la justice doit pouvoir lutter à armes égales avec les avocats chevronnés de la place.*

*Il convient de procéder à une évaluation réaliste des besoins des magistrats et d'au minimum pérenniser les postes d'auxiliaires.*

***Ma question est donc la suivante:***

***Pour quelle raison est-il prévu que des postes d'auxiliaires soient supprimés dès 2011 ?***

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

La plupart des postes d'auxiliaires supprimés avaient été accordés dans le budget 2010 au pouvoir judiciaire pour permettre aux personnes en place d'avoir le temps disponible pour se former dans la perspective de l'introduction des nouveaux codes de procédure.

Il n'y a donc pas de raison de maintenir ces postes pour 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER